



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

# MSA Lorraine

Bulletin d'information trimestriel n° 2-2021 • AVRIL 2021

## Sommaire

- **Actualité**  
Les éleveurs ovins face au loup page 1
- **Relation clients**  
Un "rendez-vous prestations" pour vous accompagner page 2
- **Solidarité**  
En cas de coup dur, j'ai des droits ! page 2
- **Famille**  
Je me sépare : comment la MSA peut m'accompagner ? page 2
- **Prévention santé**  
Quand les jeunes parlent d'addiction page 3
- **Internet**  
De nouveaux services en ligne disponibles dans Mon Espace Privé MSA page 3
- **Asept**  
L'Asept Lorraine lance sa websérie ! page 3
- **Offre de service Groupe MSA**  
Aptitude, une structure pour vivre chez soi en toute autonomie page 4
- **Prévention**  
Chenilles processionnaires : n'oubliez pas votre équipement de protection individuelle ! page 4

## Actualité

### Les éleveurs ovins face au loup



*Même si la présence du loup dans notre région se fait plus discrète ces derniers mois, la tension et le mal-être des éleveurs ne s'estompent pas.*

La prédation lupine peut mettre les éleveurs dans des situations difficiles. Au-delà de la perte d'animaux, la prédation peut avoir des effets sur le quotidien de l'éleveur. Après le choc de l'attaque vient souvent une période d'isolement associée à une fatigue physique et une usure psychologique. Celle-ci est due aux attaques en elles-mêmes mais également à la charge administrative directement liée à la prédation, à la surveillance et à la gestion de la protection du troupeau.

Les conditions d'exercice de l'activité sont transformées. L'éleveur devient peu à peu celui qui est uniquement chargé de défendre son troupeau avec la mise en place des mesures de protection. Il doit aussi faire face à des règlements administratifs qu'il ne comprend pas et qui ne s'inscrivent pas dans la durée, provoquant un sentiment d'abandon. Certains éleveurs vont glisser petit à petit vers des stratégies de fuite: abandon de l'agriculture, abandon de l'atelier ovin, renonciation au développement de l'exploitation...

Il est important de connaître les difficultés que rencontrent les éleveurs face aux attaques de loup. Les conséquences peuvent être graves, économiquement et psychologiquement. La MSA accorde une attention particulière à ces difficultés. Pour évaluer les effets de la présence du loup sur la santé des éleveurs, elle finance une étude sur deux ans, portée par l'Inrae. 293 éleveurs ont été invités à répondre à un questionnaire. La MSA espère trouver dans cette étude des pistes pour mettre en place des moyens d'accompagnement psychologiques des éleveurs et bergers confrontés à ces difficultés.

#### Une cellule pluridisciplinaire de prévention

La MSA Lorraine s'est dotée depuis des années de dispositifs de prévention et d'intervention qui associent mesures financières, accompagnement social et soutien psychologique dédiés aux personnes en situation de fragilité. Médecins du travail et infirmières, conseiller en prévention des risques, conseiller en

protection sociale et travailleurs sociaux composent la cellule d'urgence.

**Un numéro spécifique réservé aux adhérents en situation de mal-être :**

**03 83 50 35 35**

Il est également à la disposition de l'entourage pour un signalement, avec l'accord de l'adhérent, afin de permettre à la cellule de prendre contact avec lui.

La ligne, ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et de 8h30 à 16h30 le vendredi, apporte une écoute immédiate, une gestion concertée et coordonnée des situations par les services de la MSA Lorraine, et le cas échéant, une orientation externe pour une prise en charge plus curative, éventuellement en urgence si besoin.

## En cas de coup dur, j'ai des droits !

*Perte d'emploi ou de vos revenus, activité réduite, absence de complémentaire santé... en cas de coup dur, des prestations existent pour vous aider. N'attendez pas et découvrez à quelles aides sociales vous pouvez prétendre en fonction de votre situation.*



### J'ai réduit mon activité, j'ai peut-être droit à la Prime d'activité ?

La Prime d'activité est une aide pour compléter vos revenus. Elle s'adresse à tous : salarié, exploitant agricole, étudiant salarié ou encore apprenti dès 18 ans. Si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond, la MSA peut vous verser chaque mois ce complément. Le montant de la Prime d'activité évolue en fonction de vos revenus.

### Je n'ai pas ou peu de revenus, j'ai peut-être droit au RSA ?

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) peut vous garantir un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus. Le RSA ne se limite pas à une aide financière. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique, d'être soutenu et conseillé dans la construction d'un projet professionnel et dans les démarches. Vous êtes exploitant agricole ou chef d'entreprise agricole ? Vous avez aussi le droit au RSA pour vous garantir un minimum de revenus en cas de difficultés.

### Je n'ai pas les moyens de me soigner, je pense à la Complémentaire santé solidaire

Pour préserver votre santé et celle de vos proches, la MSA vous propose une protection renforcée : la complémentaire santé solidaire. Vous n'avez aucun frais à avancer, sur présentation de votre carte vitale, vous ne paierez plus chez le médecin, à l'hôpital, en pharmacie mais aussi la plupart des lunettes et prothèses dentaires ! Les frais seront pris en charge par votre MSA et la complémentaire santé solidaire.

### Je viens de perdre mon emploi, je vérifie si j'ai des droits !

Lorsque vous perdez votre emploi, votre nouvelle situation peut vous ouvrir le droit à des prestations sociales. Ces prestations vous aident à faire face aux dépenses du quotidien (la garde de vos enfants, le paiement de votre loyer...). Il vous suffit de quelques minutes pour faire le point sur vos droits. Rendez-vous sur le site [mesdroitssociaux.gouv.fr](http://mesdroitssociaux.gouv.fr) pour évaluer vos droits à 33 aides sociales.

## Un "rendez-vous prestations" pour vous accompagner



Connaissez-vous les rendez-vous prestations ? Il s'agit d'un moment d'échanges avec un de nos conseillers pour vérifier que vous disposez bien de l'ensemble des prestations auxquelles vous avez droit (prime d'activité, aide au logement, complémentaire santé solidaire, retraite de réversion, etc.).

Il peut s'effectuer dans un point d'accueil ou, si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, par téléphone, selon votre situation.



Pour plus d'informations, contactez votre MSA

## Famille

## Je me sépare : comment la MSA peut m'accompagner ?

*La séparation peut bousculer votre quotidien et nécessiter une nouvelle organisation. Que ce soit pour votre budget, votre logement, votre santé ou encore la garde de vos enfants, votre MSA peut vous proposer des prestations pour faciliter votre quotidien.*

### Que dois-je faire en cas de séparation ?

Prévenez la MSA de votre changement de situation et mettez à jour vos informations personnelles sur Mon espace privé. Ces informations permettront de réajuster le montant de vos droits ou de vous proposer de nouvelles aides. Vous pouvez vérifier aussi que vous bénéficiez bien de toutes les aides auxquelles vous avez droit avec le simulateur disponible sur [mesdroitssociaux.gouv.fr](http://mesdroitssociaux.gouv.fr).

### Faites le point avec un conseiller MSA

Bénéficiez d'un moment d'échange avec un conseiller MSA lors d'un Rendez-vous prestations. Il s'agit d'un moment d'échange privilégié pour vérifier que vous disposez bien de l'ensemble des aides auxquelles vous avez droit. Que ce soit pour le budget, le logement, la santé, le versement de la pension alimentaire ou encore la garde des enfants, l'ensemble

des prestations et services proposés par la MSA peuvent faciliter votre quotidien.

En cas de difficultés particulières, un rendez-vous personnalisé avec un travailleur social de la MSA peut également être proposé aux parents séparés. Les travailleurs sociaux peuvent apporter leur aide, leur écoute en toute confiance et confidentialité, ainsi qu'un soutien dans ce changement de vie familiale. Selon les situations, ils peuvent également orienter les adhérents de la MSA vers les aides et les dispositifs les mieux adaptés : réunions d'information, médiation familiale, aide à domicile auprès des familles, espace de rencontre, lieux d'accueil enfants-parents...



Pour bénéficier d'un rendez-vous prestations, connectez-vous sur Mon espace privé > Contact & échanges > Demander un rendez-vous > Famille/Logement et précisez "Rendez-vous prestations" dans le champ commentaire.

## Quand les jeunes parlent d'addiction

Dans le cadre de son programme d'accompagnement "Déclic stop tabac" la MSA Lorraine a accompagné un groupe d'étudiant en BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) du lycée agricole de Pixérécourt pour la réalisation de leur Projet d'Initiatives et de Communication (PIC)\* sur la thématique des addictions.



Agathe Fauchart, Loan Choukri, Stéphane Gluck, Tatiana Aubry et Thibault Fairon ont été accompagnés par la MSA Lorraine pour construire leur animation sur le tabagisme dans le cadre de leur Projet d'Initiatives et de Communication

L'adolescence est une période de la vie importante où chaque individu cherche à se construire et à faire ses propres expériences. Parmi celles-ci on retrouve parfois l'alcool, le tabac ou encore les stupéfiants qui peuvent mener à de réelles addictions. C'est pour cette raison que Agathe, Loan, Stéphane, Tatiana et Thibaut ont choisi de travailler sur ce sujet : pouvoir sensibiliser sur les risques de l'alcool et du tabagisme et ainsi favoriser une prise de conscience autour des conséquences engendrées par leur consommation.

Après des mois de recherches et de travail de concert avec leurs partenaires, les cinq étudiants, accompagnés par Lætitia Luzi, Experte Prévention Santé MSA Lorraine sur la partie dédiée au tabagisme, se sont exprimés devant 24 élèves de Terminale Sciences Technologiques de l'Agronomie et

du Vivant du lycée agricole de Pixérécourt le 31 mars dernier.

L'animation, qui s'est déroulée par visioconférence pour répondre aux recommandations sanitaires, a suscité de nombreuses interactions. "Notre atelier devait se dérouler en présentiel, nous avons dû nous adapter mais nous étions très satisfaits de constater que les lycéens étaient très participatifs. Ils répondaient aux questions et se sont montrés très intéressés par le sujet".

Pari réussi donc pour cette équipe qui a su capter l'attention des plus jeunes sur un sujet parfois complexe à aborder à travers différentes présentations, jeux et animations.

\*Le Projet d'Initiative et de Communication (PIC) : Le PIC est un projet qui s'inscrit dans le cadre de la première et de la deuxième année de BTS. Il amène les étudiants à se fixer un objectif et à mettre en place différentes actions et initiatives pour la concrétisation du projet.

## De nouveaux services en ligne disponibles dans Mon Espace Privé MSA



### • Suivi de mes demandes de prestation

Vous avez effectué une demande de prestations auprès de la MSA et vous ne savez pas où en est le traitement de votre dossier ? Le service en ligne "Suivi de mes demandes de prestations" vous offre en temps réel un aperçu de l'état d'avancement de vos demandes auprès de la MSA. Vous accédez à une estimation du délai de traitement de votre demande et son état d'avancement (reçu, en cours, documents manquants ou terminée).

### • Déclarer un changement de situation

Votre situation personnelle a évolué récemment : mariage, naissance, déménagement, modification de votre activité professionnelle... Il est important de prévenir votre MSA de ces changements via le service en ligne "Déclarer un changement de situation" pour une bonne mise à jour de vos droits.

### • Coronavirus - Isolement et arrêt de travail

Vous êtes symptomatique (ou asymptomatique testé positif) et vous ne pouvez pas télétravailler ? Le service "Coronavirus - Isolement et arrêt de travail" vous permet de bénéficier d'un arrêt de travail dérogatoire, sous réserve d'effectuer un test Covid-19.

La prise en charge des indemnités journalières ne sera définitive qu'après réalisation du test. Veillez à conserver le résultat, il pourra vous être demandé par le service médical de votre MSA.

Vous serez également contacté par les équipes "Contact Tracing", et un médecin de l'Assurance Maladie établira un arrêt de travail dans ce cadre.

Pour les exploitants agricoles, vous avez également la possibilité de solliciter un remplacement par un salarié du service de remplacement. Vous bénéficierez alors d'une allocation de remplacement en lieu et place de ces indemnités journalières.

### • Déclaration de maintien à domicile

Vous utilisez l'application "TousAntiCovid" et avez reçu une notification vous invitant à vous isoler et à réaliser un test antigénique ?

Cette notification propose un également un lien vers le service en ligne "Déclaration de maintien à domicile" qui vous permet de déclarer un arrêt de travail dérogatoire si vous n'avez pas la possibilité de télétravailler. Cet arrêt couvre la durée de votre isolement et celle de l'obtention des résultats du test, soit un arrêt de neuf jours maximum.

## Bienvenue à l'ASEPT Lorraine



### L'Asept Lorraine lance sa websérie !

Découvrez la websérie de l'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires de Lorraine ! Chaque semaine, un nouvel épisode pour découvrir le rôle de l'Asept et ses missions au quotidien sur les territoires.

Pour visionner les épisodes, rendez-vous ici : <http://www.aseptlorraine.fr/web-serie/>



### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

# Aptitude, une structure pour vivre chez soi en toute autonomie

La France voit sa population vieillir. Les plus de 60 ans sont actuellement 15 millions. Ils devraient être plus de 25 millions en 2030. Dans ce contexte, les caisses de retraite se sont engagées à accompagner les effets de l'avancée en âge, maintenir le lien social des retraités, favoriser leur mobilité et améliorer leur cadre de vie, afin de prévenir la perte d'autonomie.

**Aptitude** est une structure évaluatrice inter-régime, créée fin 2017 par les caisses de retraites compétentes (MSA, Carsat Nord-Est, Sécurité sociale des Indépendants) sur 7 départements (Meurthe-et-Moselle, Vosges, Meuse, Ardennes, Marne, Aube et Haute-Marne).

La structure Aptitude a pour objectifs de :

- aider la personne à formaliser les besoins nécessaires à la mise en œuvre de son projet de vivre mieux chez elle le plus longtemps possible ;
- établir des préconisations d'actions en réponse aux besoins identifiés, les prioriser et prendre en compte l'offre de services disponible dans l'environnement de la personne ;
- faciliter la prise de décision de la caisse.

Sa mission principale est de réaliser les évaluations des besoins des personnes âgées en **GIR 5 et 6\***, ressortissantes des caisses de retraite, en vue de l'attribution d'un plan d'aides.

## L'évaluateur d'Aptitude, un acteur privilégié pour la prévention de la perte d'autonomie à domicile

L'évaluation des besoins à domicile est un moment essentiel pour apprécier la situation globale de la personne. Elle permet d'estimer sa fragilité afin de lui proposer des réponses et/ou orientations adaptées à ses besoins.



L'évaluateur établit des préconisations d'actions en réponse aux besoins identifiés, les priorise, tout en proposant les mesures de soutien offertes par le service Action Sanitaire et Sociale et l'offre de service de la MSA. Il s'agit de prestations d'action sociale qui permettent de participer par exemple à la prise en charge de l'aide-ménagère ou du portage de repas.

Au-delà de l'élaboration concertée d'un plan d'actions avec le bénéficiaire, l'évaluateur des besoins sensibilise et conseille le retraité à la prévention des risques et aux actions à mener pour préserver son autonomie et favoriser le bien-vieillir. Il veille aussi à prévenir l'isolement social, préserver les conditions de vie, favoriser l'accès aux droits et aux soins. En tant que personnel de terrain, il intervient comme acteur privilégié pour identifier les risques de précarisation.

Leurs missions étant en constante évolution, les évaluateurs sont formés et informés continuellement afin d'apporter une réponse diversifiée et actualisée aux bénéficiaires rencontrés.



**Témoignage de Bernadette VARANI,**  
évaluatrice des besoins à domicile

"Les visites à domicile sont des moments privilégiés. Chaque rencontre est différente, chacun a besoin de parler de son histoire, de sa famille, parfois de ses maux ; tout échange mérite mon attention et mon écoute. Cela me permet d'instaurer un climat de confiance pour échanger en toute sérénité sur le quotidien des personnes et leur préconiser des aides adaptées. Je peux aussi dispenser des conseils nutritionnels, des conseils sur le sommeil, les orienter ou faire le lien vers les partenaires locaux et les dispositifs existants, ... "



Découvrez le film de présentation du GIE Aptitude sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=XEcdREjpFRM&t=2s>



Twitter : <https://twitter.com/GIEAPTITUDE>



LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/gie-aptitude-3b2863181/>

\* **GIR** : niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Les GIR 5 et GIR 6 correspondent aux niveaux de perte d'autonomie faibles.

## Prévention

# Chenilles processionnaires : n'oubliez pas votre équipement de protection individuelle !

Les chenilles processionnaires se développent en avril et évoluent au cours d'une période de 3 mois. Les massifs forestiers de Lorraine sont des secteurs particulièrement sensibles, notamment pour les professionnels du bois.

Par contact, les poils qui tapissent les invaginations sur la partie dorsale des segments abdominaux, s'insèrent dans la peau ou les muqueuses (yeux, bouche, voies respiratoires) avec des effets mécaniques, toxiques ou allergiques : réaction inflammatoire, œdèmes respiratoires, asthme, gastro-entérite, urticaire, œdème de Quincke...

Il convient d'éviter toute exposition, en particulier pour les personnes allergiques aux

poils de chenilles. En cas d'exposition obligatoire, comme cela peut être le cas pour les professionnels de la forêt, il est nécessaire de porter un équipement de protection individuelle (EPI), qui protège la peau, les yeux, les voies aéro-digestives ("masque ventilé").

**Protégez-vous,  
soyez vigilants !**

